

UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE

Société Anonyme au capital de 15 467 031,07 euros
Siège social : **70, avenue de l'Europe - 92270 BOIS-COLOMBES**
473 801 330 R.C.S. NANTERRE
Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022
Comptes annuels approuvés par décisions de l'A.G.O. du 25 mai 2023

BILAN ET HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2022
Caisse, banques centrales		21 030	1 497
Créances sur les établissements de crédit	4.1	65 100	22 170
Prêts et créances sur la clientèle	4.2	32 024	58 323
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.3	119 493	81 081
Actions et autres titres à revenu variable	4.3	7	801
Participations et autres titres à long terme	4.4.2	124	141
Parts dans les entreprises liées	4.4.1	79 906	79 906
Immobilisations en cours	4.6	1 645	386
Immobilisations incorporelles	4.6	5 398	5 073
Immobilisations corporelles	4.5	24 929	24 670
Actions propres	4.7	422	285
Autres actifs	4.8	7 511	2 605
Comptes de régularisation	4.8	7 586	9 011
TOTAL		365 175	285 949

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2022
Opérations avec la clientèle	5.1	122 169	88 481
- Comptes d'épargne à régime spécial (à vue)		29 390	22 305
- Autres dettes (à vue)		79 731	57 158
- Autres dettes (à terme)		13 048	9 018
Autres passifs	5.2	7 544	2 954
Comptes de régularisation	5.2	17 888	8 995
Provisions	5.4	550	10
TOTAL DES DETTES		148 151	100 440
Capitaux propres	5.5	217 025	185 510
- Capital souscrit		15 467	15 467
- Primes d'émission & fusion		27 514	27 514
- Réserves		60 023	60 023
- Report à nouveau		103 377	65 346
- Acompte sur dividende		(11 349)	0
- Résultat de l'exercice		21 993	17 160
TOTAL		365 176	285 950

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Notes	31/12/2021	31/12/2022
Engagements donnés :			
- Engag. de financement en faveur de la cltèle	5.6	20 324	18 692
- Autres engagements en faveur de la clientèle	5.6	40	40
- Engagements en matière d'indemnités de départs en retraite	5.6	67	39
Engagements reçus :			
- Engagements de garantie reçus d'éts de crédit	5.6	52 167	76 373

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	6.1	351	1 403
Intérêts et charges assimilées	6.1	(281)	(273)
Revenus des titres à revenu variable	6.1	21 611	16 806
Commissions (produits)	6.1	43 111	41 373
Commissions (charges) (1)	6.1	(25)	(27 738)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles ...	6.1	64	(3 660)
Autres produits d'exploitation	6.1	3 096	2 701
Autres charges d'exploitation	6.1	(36)	(59)
PRODUIT NET BANCAIRE	6.1	67 891	30 553
Charges générales d'exploitation (1)	6.2	(41 339)	(10 688)
Dot. aux amort. et dépréc. s/immob. inc. et corp		(3 971)	(2 867)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		22 581	16 998
Coût du risque		(2)	(12)
RESULTAT D'EXPLOITATION		22 579	16 986
Gains ou pertes sur autres actifs		43	297
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		22 622	17 283
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	0
Impôt sur les bénéfices	7	(629)	(123)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		21 993	17 160

(1) Conformément au règlement 2014-07, les charges de commissions de commercialisation sont comptabilisées au 31/12/2022 au poste « Commissions (charges) ». Au 31/12/2021, ces charges de commissions étaient comptabilisées pour un montant de 30,3 M€ au poste « Charges générales d'exploitation ».

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2022
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		22 621	17 284
Dot. nettes aux amort. et dépréc. sur immob. corporelles et incorporelles	4.5.2	3 971	2 867
Dotations nettes aux provisions	5.4	(440)	(540)
Dépréciations des titres de placement	4.3	(34)	8
Ch. (produits) nets des activités d'investissement liés aux actifs financiers	9.1	57	(3 608)
Ch. (produits) nets des activités de financement liés aux actions propres remises	9.1	483	103
TOTAL DES ELEMENTS NON MONETAIRES INCLUS DANS LE RESULTAT NET AVANT IMPOTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS		4 037	(1 170)

Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	9.1	(17 414)	(69 990)
Impôts	7	(628)	(123)
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		(18 042)	(70 113)
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	(A)	8 616	(53 999)
Flux liés aux actifs financiers	9.2	(59 233)	41 219
Flux liés aux immob. corporelles et incorporelles ...	9.2	(1 273)	(1 025)
Flux liés aux titres de participation		(3 000)	0
Flux liés aux titres de l'activité de portefeuille		(51)	(18)
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(B)	(63 557)	40 176
Dividendes versés aux actionnaires	9.3	(12 160)	(48 674)
Flux liés aux actions propres détenues	9.3	32	34
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(C)	(12 128)	(48 640)
AUG./(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	A+B+C	(67 069)	(62 463)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :			
- Caisse, banques centrales (actif et passif)		153 199	86 130
- Autres comptes (actif et passif)		36 081	21 030
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :		117 118	65 100
- Caisse, banques centrales (actif et passif)		86 130	23 667
- Autres comptes (actif et passif)		21 030	1 497
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		(67 069)	(62 463)

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022 (en milliers d'euros, sauf indication contraire). La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021, arrêtés le 23/02/2023 par le Conseil d'administration.

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE. L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE est, historiquement, promoteur de Fonds Communs de Placement (F.C.P.). La diffusion des produits et services de l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE est réalisée par l'intermédiaire de sa filiale de commercialisation UFIFRANCE PATRIMOINE. A ce titre, l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE verse à UFIFRANCE PATRIMOINE des commissions qui rémunèrent l'apport de contrats ou d'ordres de souscriptions, qui sont enregistrées en « charges générales d'exploitation » dès que les contrats souscrits sont devenus définitifs. Depuis la fin de l'exercice 2017 la Société a complété son offre en proposant à ses clients des « crédits immobiliers » et des « dépôts à terme ». Au 31/12/2022, ces deux activités ont un impact limité dans les comptes. Les « dépôts à terme » ont ainsi été comptabilisés au passif du bilan pour 8 983 k€. Consécutivement à l'émission d'offres de prêts, dans le cadre de l'activité de « crédits immobiliers », 18 692 k€ d'engagements ont été comptabilisés au 31 décembre ; tandis que les premiers déblocages de fonds ont porté le compte d'encours sur prêt immobilier à 57 680 k€.

2 - PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT SOUS FORMAT SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire modifié par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26/11/2014. Les dotations et reprises de provisions sont affectées aux différents postes de résultat selon leur nature.

3 - PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION. Les comptes annuels arrêtés en application du principe de prudence sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables applicable aux établissements de crédit. De même la Société applique le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes : **3.1 - Reconnaissance des produits.** Les commissions de diffusion sont comptabilisées en produits à l'issue du délai de réflexion légal accordé aux clients. Les commissions de prélèvement, dans le cadre de plans d'investissement, sont perçues dès les versements de fonds. Les charges de commissions constatées correspondent à des frais divers liés aux opérations avec la clientèle. **3.2 - Titres de participation dans les entreprises liées.** Les titres de participation figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une « dotation pour dépréciation » sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. **3.3 - Titres de placement.** Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. **3.4 - Immobilisations. 3.4.1 - Immobilisations incorporelles.** Sous réserve du respect de six critères cumulatifs (faisabilité technique, intention d'achever, capacité à utiliser, avantage économique futur probable, disponibilité des ressources et capacité à évaluer les dépenses attribuables à l'immobilisation de manière fiable et coût global à terminaison dépassant le million d'euro), les dépenses de conception détaillée, de réalisation et de maintenance évolutive d'un développement informatique sont comptabilisées en immobilisations incorporelles dans une catégorie « Immobilisation En-cours ». Lesdites dépenses sont amorties à partir du déploiement des développements informatiques dans le système de production et à partir de l'ouverture à l'ensemble des utilisateurs, ce qui correspond à la date de début de consommation des avantages économiques qui sont attachés à l'actif. Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée de l'actif. Si cette durée ne peut être déterminée de façon fiable, ils sont amortis sur une durée maximale de 5 ans. **3.4.2 - Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles, sont comptabilisées à leur coût

d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE évalue ses actifs immobilisés au coût amorti. Des composants, avec leur durée d'utilité propre, ont été définis et sont comptabilisés séparément. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque des événements ou des changements dans les circonstances, indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Les durées et modes d'amortissement des immobilisations corporelles de la société se présentent comme suit :

Composants	Actifs immobiliers	
	Immeuble haussmannien (av. d'Iéna Paris XVI)	Immeuble non haussmannien (Boulogne Bill.)
Gros œuvre.....	80 ans	60 ans
Clos & couvert.....	30 ans	25 ans
Installations générales tech.....	20 ans	20 ans
Aménagements.....	15 ans	15 ans
Développements internes.....	15 ans	15 ans

3.5 - Actions propres détenues. Toutes les actions propres acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat en vue d'une attribution gratuite aux collaborateurs ou d'un mandat de liquidité. La charge correspondante à l'attribution gratuite, répartie sur la durée d'immobilisation des titres avant leur attribution aux bénéficiaires et prévue au plan pour 4 ans, est comptabilisée en provision pour risques. **3.6 - Autres actifs et comptes de régularisation.** Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-07 du 26/11/2014, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par la Banque de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. Les encours douteux donnent lieu à constitution de dépréciations inscrites en minoration des actifs. Les dotations et les reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « coût du risque » au compte de résultat. Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. **3.7 - Engagements en matière de pensions et retraites.** Aucune provision au titre des indemnités de départ à la retraite n'est constatée dans les comptes. Néanmoins l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés est indiqué dans les informations de hors bilan (voir § 5.6). L'effectif est de 13 personnes au 31/12/2022 (y compris deux mandataires sociaux) et l'effectif moyen 2022 est de 14,3 personnes. **3.8 - Impôts sur les sociétés.** UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE et ses filiales, détenues directement ou indirectement à 95 % au moins, ont opté pour le régime d'intégration fiscale. Le calcul de l'impôt sur les sociétés (IS) dû est effectué en tenant compte des éventuels déficits fiscaux des filiales intégrées. **3. 9 - Evènements post clôture. Retrait de la cotation suite à l'O.P.A.S.** Le 28/11/2022, Abeille Assurances Holding a annoncé son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée en numéraire (l'« Offre ») sur les actions UFF au prix de 21 € par action. Dans un contexte où l'UFF n'entend pas recourir au marché pour se financer, l'Offre est motivée par la volonté d'Abeille Assurances Holding de i) renforcer ses liens avec l'UFF et soutenir au mieux son projet stratégique, ii) favoriser le développement d'UFF notamment via la modernisation de ses systèmes d'information, iii) simplifier le fonctionnement d'Abeille Assurances Holding et ses filiales et iv) supprimer les coûts récurrents et contraintes inhérentes à l'inscription de la société à la cote sur un marché réglementé. Le 24/01/2023, l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a rendu un avis positif sur la conformité de l'Offre et a émis son visa sur la note d'information et la note en réponse relatives à l'Offre. A l'issue de l'Offre, ouverte du 26/01/2023 au 15/02/2023, Abeille Assurances Holding détient directement ou indirectement 94,84 % du capital et des droits de vote d'UFF et a demandé la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions UFF qui interviendra le 01/03/2023.

4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ACTIF.

4.1 - Créances sur les établissements de crédit	31/12/2021	31/12/2022
Créances à vue.....	65 099	22 026
- Comptes ordinaires CA-CIB/CACEIS.....	53 092	361
- Comptes ordinaires crédit mutuel ARKEA.....	12 007	1 665
- Comptes ordinaires autres.....	0	20 000
Créances à terme.....	0	31
Créances rattachées.....	0	113
TOTAL	65 099	22 170

		Valeur d'utilité obtenue	Valeur d'utilité obtenue	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité obtenue	Valeur d'utilité obtenue	Dépréc. titres CGPE
Taux croissance à infini	Taux actualisation	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	
	0,5 %	12 854	11 019	9 579	8 420	7 470	- 882
	1,0 %	13 652	11 607	10 026	8 768	7 746	- 606
	2,0 %	152 646	13 035	11 087	9 580	8 381	0

La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation de flux futurs, l'actif net réévalué pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titres.

4.4.2 - Participations et autres titres à long terme	Val. nettes cptables au 31/12/2021	Valeurs brutes au 31/12/2022	Val. nettes cptables au 31/12/2022
Fonds garantie des dépôts.....	110	128	128
Autres.....	13	14	14
TOTAL	123	142	142

4.2 - Prêts et créances sur la clientèle	31/12/2021	31/12/2022
Compte à vue des filiales.....	0	356
Prêts et avances.....	32 024	57 967
TOTAL	32 024	58 323

4.3 - Obligations et titres à revenu fixe/actions et titres à revenu variable.

4.3.1 - Titres à revenus variable	Valeurs nettes cptables au 31/12/2021	Mouvements de la période au coût d'acquisition		Dépréciations		Val. nettes cptables au 31/12/2022
		Acquis.	Cessions	Repr.	Dotations	
FCP Diversifiés ...	7	3 601	(2 800)	44	(52)	800
FCP Obligations..	104 493	28 751	(133 244)	0	0	0
TOTAL	104 500	32 352	(136 044)	44	(52)	800

La valeur de cession des parts de FCP s'est élevée à (136 044) k€ ce qui a généré une moins-value nette de (3 608) K€.

4.3.2 - Titres à revenus fixes	Val. nettes cptables au 31/12/2021	Mvments de la période au coût d'acquis.	Val. nettes cptables au 31/12/2022
		Acquis.	
Contrat de capitalisation	15 000	0	15 000
O.P.C Obligataires à revenus fixes.....	0	40 000	40 000
O.A.T.....	0	5 104	5 104
E.M.T.N.....	0	20 000	20 000
TOTAL	15 000	65 104	80 104

4.3.3 - Créances rattachées aux titres à revenus fixes	Valeurs au 31/12/2021	Mvments de la période	Val. nettes cptables au 31/12/2022
		Aug.	
Contrat de capitalisation	345	129	474
O.A.T.....	0	15	15
O.P.C Obligataires.....	0	380	380
E.M.T.N.....	0	108	108
TOTAL	345	632	977

4.3.4 - Détail par émetteurs des E.M.T.N et O.A.T.

Emetteurs	Situation au 31/12/2022				
	Date d'acquis.	Date d'échéance	Durée	Taux	Montant
E.M.T.N :					20 000
- CACIB	17/10/2022	17/10/2023	12 mois	2,50	10 000
- CACIB	31/10/2022	31/10/2024	24 mois	3,00	10 000
O.A.T :					5 104
- CACIB	16/11/2022	25/10/2023	11 mois	4,25	5 104
TOTAL					25 104

4.4 - Participations. 4.4.1 - Parts dans les entreprises liées.

	Pourcentage de détention directe	Valeurs nettes cptables au 31/12/2021	Valeurs brutes au 31/12/2022	Dépréc. 31/12/2022	Val. nettes cptables au 31/12/2022
UFI FRANCE PATRIMOINE	100,00	69 713	69 713	0	69 713
UFI FRANCE GESTION	100,00	341	341	0	341
C.G.P. ENTREPRENEURS (1)	100,00	8 352	11 000	2 648	8 352
MYRIA ASSET MANAGEMENT	100,00	1 500	1 500	0	1 500
TOTAL		79 906	82 554	2 648	79 906

(1) Concernant cette filiale, un test de dépréciation des titres a été réalisé en fin d'exercice 2022 avec une valeur d'utilité au 31/12/2022 de 10 M€ sur la base des hypothèses suivantes : une valorisation selon l'approche « Discounted Cash Flows » ; un business plan tenant compte de la refonte de son offre ainsi que la réduction des charges d'exploitation ; un taux de croissance à l'infini de 1 % tenant compte du niveau actuel d'inflation ; un taux d'actualisation de 10 % (10 % au 31/12/2021). La sensibilité au taux de croissance à l'infini et au taux d'actualisation :

4.5 - Immobilisations corporelles.

4.5.1 - Valeurs brutes immobilisations corporelles	31/12/2021	Mvments de la période	31/12/2022
		Aug.	
Immeubles d'exploitation.....	1 255	297	1 552
Immeubles hors exploitation.....	58 598	0	58 598
Matériel informatique	21	0	21
TOTAL	59 874	297	60 171

4.5.2 - Valeurs des amortissements et dépréciations	31/12/2021	Mvements de la période Aug.	31/12/2022
Immeubles d'exploitation.....	617	39	656
Immeubles hors exploitation.....	34 319	509	34 828
Matériel informatique	8	7	15
TOTAL	34 944	555	35 499

4.5.3 - Valeurs nettes immobilisations corporelles	31/12/2021	Mouvements de la période Aug.	Dim.	31/12/2022
Immeubles d'exploitation.....	638	258	0	896
Immeubles hors exploitation.....	24 278	0	509	23 769
Matériel informatique	13	0	7	6
TOTAL	24 929	258	516	24 671

Le parc immobilier de la société se compose de deux immeubles. L'un, de type haussmannien situé dans le 16^{ème} arrondissement de Paris et le second à Boulogne Billancourt. Les valeurs de réalisation ont été évaluées au 31/12/2022 par un expert indépendant et s'établissent respectivement à 52,2 M€ et 28,7 M€.

4.6 - Immobilisations incorporelles.

4.6.1 - Valeurs brutes immobilisations incorporelles	31/12/2021	Mouvements de la période Aug.	Dim.	31/12/2022
Immobilisations incorporelles (développements internes)	9 380	1 986	0	11 366
Immobilisations incorporelles en cours (développements internes)	1 645	765	2 024	386
TOTAL	11 025	2 751	2 024	11 752

4.6.2 - Valeurs des amortissements et dépréciations	31/12/2021	Mvements de la période Aug.	31/12/2022
Immob. inc. (développements internes).....	3 982	2 312	6 294
TOTAL	3 982	2 312	6 294

4.6.3 - Valeurs nettes immobilisations incorporelles	31/12/2021	Mvements de la période Dim.	31/12/2022
Immob. inc. (développements internes).....	5 398	325	5 073
Immobilisations incorporelles en cours (développements internes)	1 645	1 255	390
TOTAL	7 043	1 580	5 463

Depuis 2016, la Société a décidé d'inscrire les coûts externes, de conception détaillée, de réalisation ou de maintenance évolutive, des projets informatiques en immobilisations. 4.7 - Actions propres détenues. Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 14/05/2022 (19^{ième} résolution), la société UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE est autorisée à réaliser des achats d'actions propres pour une quantité maximale de 730 495 actions. La part du capital social détenu a évolué de la façon suivante :

(en nombre d'actions)	Réalisation	Mandat de rachat	Mandat de liquidité
Détention au 01/01/2022	20 780	2 979	17 801
Achats/Ventes d'actions sur l'exercice.....	137	0	137
Cession d'actions dans le cadre du PAGA (*)...	(2 918)	(2 918)	0
Détention au 31/12/2022	17 999	61	17 938

(*) P.A.G.A. : Plan d'attribution Gratuite d'Actions.

4.8 - Autres actifs et comptes de régularisation	31/12/2021	31/12/2022
Clients partenaires (*)	7 871	7 974
Clients partenaires sociétés filiales	(31)	782
Clients partenaires groupe AVIVA (*).....	491	273
Comptes courants des sociétés filiales	5 557	0
Taxes diverses	108	159
Impôts.....	221	1 719
Autres.....	880	708
TOTAL	15 097	11 615

(*) Clients partenaires : Ce poste regroupe essentiellement les commissions de gestion à recevoir sur FCP du mois de décembre. 4.9 - Échéancier des autres actifs et créances diverses. Part recouvrable à un an au plus et Total, 31/12/2021 : 15 097, 31/12/2022 : 11 615.

5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE PASSIF. 5.1 - Comptes créditeurs de la clientèle. Les comptes créditeurs de la clientèle comprennent :

	31/12/2021	31/12/2022
Compte de dépôt à vue des filiales	23 356	15 294
Comptes espèces PEA.....	29 390	22 305
Comptes de dépôt à terme des clients (2).....	13 048	9 018
Comptes des clients en attente d'investissement (1).....	56 375	41 863
TOTAL	122 169	88 480

(1) Sommes détenues provisoirement par la société, en instance d'investissement ou de règlement aux clients. (2) Dépôts à terme perçus de la clientèle et comptabilisés au coût amorti.

5.2 - Autres passifs et comptes de régularisation	31/12/2021	31/12/2022
Personnel, charges sociales et fiscales	1 068	881
Fournisseurs autres.....	1 401	1 434
Fournisseurs sociétés filiales	15 968	6 970
Taxes diverses	527	291
Comptes courants des sociétés filiales	5 921	1 778
Autres.....	547	595
TOTAL	25 432	11 949

5.3 - Échéancier des autres passifs et dettes diverses. Part exigible à un an au plus et Total, 31/12/2021 : 25 432, 31/12/2022 : 11 949.

5.4 - Provisions	31/12/2021	Mvements de l'exerc. Reprises utilisées	31/12/2022	Echéances - 1 an
Risque clientèle.....	70	60	10	10
Autres	480	480	0	0
TOTAL	550	540	10	10

5.5 - Capitaux propres. Le capital social s'élève à 15 467 k€ divisé en 16 233 240 actions d'une valeur nominale de 0,95 €.

	Capital	Réserves et Primes	Report à nouveau	Capitaux propres
CAPITAUX PROP. AU 31/12/2020 ..	15 467	87 537	104 187	207 191
Solde du dividende au tit. de 2020 ..	-	-	(810)	(810)
Acompte sur dividende 2021	-	-	(11 349)	(11 349)
Résultat 2021	-	-	21 993	21 993
CAPITAUX PROP. AU 31/12/2021 ..	15 467	87 537	114 021	217 025
Solde du dividende au tit. de 2021 ..	-	-	(48 674)	(48 674)
Résultat 2022	-	-	17 160	17 160
CAPITAUX PROP. AU 31/12/2022 ..	15 467	87 537	82 507	185 511

5.6 - Engagements hors bilan. Engagements donnés - financement. L'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE a émis des offres de prêts et s'est donc engagée, vis-à-vis de ses clients, pour un montant de 18 692 K€. Engagements donnés - Indemnités départs en retraite. L'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés est indiqué dans les informations de hors bilan pour un montant de 39 K€ au 31/12/2022 et les principales hypothèses sont :

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
- Départ en retraite	A partir de 62 ans	A partir de 62 ans
- Hypothèse de mortalité s'appuyant sur.....	La table vie INSEE 2018/2020	La table vie INSEE 2017/2019
- Taux d'actualisation....	Courbe de taux Refinitiv (Thomson Reuters) « AA Rating Eur Reps Credit Curve »	Courbe de taux Refinitiv (Thomson Reuters) « AA Rating Eur Reps Credit Curve »
- Taux de rotation du personnel.....	En fonction des démissions	En fonction des démissions
- Taux de revalorisation salariale.....	De 4 %	De 2,5 %

Engagements données - autres. La Société a donné à ses Filiales sa caution en contrepartie des loyers d'avance sur des locaux commerciaux qu'elles louent et pour leurs activités de courtier d'assurance pour un montant global de 40 K€. Engagements reçues - garanties. Corrélativement à ses émissions de prêts, l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE a reçu de son partenaire CREDIT LOGEMENT la garantie de couvrir ses impayés pour 76 373 K€.

6 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. 6.1 - Produit net bancaire.

	31/12/2021	31/12/2022
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés :	70	1 130
- Opérations avec les établissements de crédit.....	(283)	(43)
- Opérations avec la clientèle	300	534
- Opérations sur titres à revenu fixe	53	639
Revenus des titres à revenu variable :	21 611	16 806
- Dividendes reçus des sociétés filiales	21 611	16 806
Produits nets des commissions :	43 084	13 635
- Prestation de services des établissements de crédit.....	(22)	(44)
- Frais d'investissement perçus de la clientèle	266	239
- Autres opérations avec la clientèle	16	16
- Commission de souscription de F.C.P. (1)	7 342	2 467
- Commissions d'encours des F.C.P. (1)	22 441	6 190
- Commissions de placement de parts de S.C.P.I. (1)	13 022	4 751
- Commissions d'encours des SCPI	22	16
- Charges autres	(3)	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles :	65	(3 659)
+/- Values sur actions propres	(26)	(43)
+/- Values sur titres à revenu variable	91	(3 616)
Autres produits nets d'exploitation :	3 058	2 642
- Loyers perçus et produits liés	3 059	2 587
- Autres produits et charges divers	(1)	55
PRODUIT NET BANCAIRE.....	67 888	30 554

(1) Conformément au règlement 2014-07, les charges de commissions de commercialisation sont comptabilisées au 31/12/2022 au poste « Commissions (charges) ». Au 31/12/2021, ces charges de commissions étaient comptabilisées pour un montant de 30,3 M€ au poste « Charges générales d'exploitation ». Complément d'informations sur le Produit Net Bancaire au poste dividendes reçus.

	31/12/2021	31/12/2022
UFIFRANCE GESTION	4 000	3 400
MYRIA ASSET MANAGEMENT.....	9 750	12 750
UFIFRANCE PATRIMOINE	7 860	655
TOTAL DES DIVIDENDES REÇUS	21 610	16 805

Le modèle du Groupe UFF de partage de la valeur, basé sur la méthode du partage des bénéfices entre les entités à hauteur des charges qu'elles supportent, a été actualisé en 2022 afin de tenir compte de la baisse des marges et de la hausse des charges. Cette méthode est la plus appropriée pour le Groupe UFF car : les entités UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, UFIFRANCE PATRIMOINE et UFIFRANCE GESTION sont très imbriquées dans les processus de création de la valeur, auxquelles chacune apporte des contributions uniques et de valeur ; cette méthode permet de répondre à une répartition équitable du profit entre les entités. Ce modèle s'appuie sur une analyse fonctionnelle des entités et de l'ensemble des directions du Groupe UFF, ce qui permet une ventilation des produits et des charges par processus de création de valeur (placement de produit, gestion d'encours et support). Le profit (ou la perte) est ensuite réparti, entre les entités, selon le niveau des charges supportées, au moyen principalement d'un partage des commissions reçues. Sur 2022, l'actualisation du modèle a abouti à une rétrocession complémentaire de commissions de 55 K€ d'UFIFRANCE PATRIMOINE au profit de l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE sur les commissions F.C.P et S.C.P.I (souscription et encours).

6.2 - Charges générales d'exploitation	31/12/2021	31/12/2022
Frais de personnel (rémunérations et charges).....	(3 226)	(2 839)
Commissions de commercialisation (1)	(30 311)	0
Prestations administratives	(1 185)	(1 182)
Impôts et taxes	(583)	(529)
Autres frais généraux.....	(6 470)	(6 197)
Dotations nettes aux provisions.....	436	60
TOTAL DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(41 339)	(10 687)

(1) Conformément au règlement 2014-07, les charges de commissions de commercialisation sont comptabilisées au 31/12/2022 au poste « Commissions (charges) ». Au 31/12/2021, ces charges de commissions étaient comptabilisées pour un montant de 30,3 M€ au poste « Charges générales d'exploitation ».

Charges inscrites en « dotations aux amortissements »	31/12/2021	31/12/2022
Charges inscrites en « dotations aux amortissements » :		
- Dotation immeubles d'exploitation	(14)	(20)
- Dotation immeubles hors exploitation	(574)	(529)
- Dotation immobilisations incorporelles.....	(2 284)	(2 312)
- Dotation immobilisations corporelles	(7)	(7)
- Dotation aux amortissements exceptionnels (2).....	(1 092)	0
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(3 971)	(2 868)

(2) Dont amortissements exceptionnels sur projets internes pour 1,1 M€ au 31/12/2021. **6.3 - Rémunération des Commissaires aux comptes.** La société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et la société CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES ont été nommées en qualité de Commissaires aux comptes titulaires. Les honoraires comptabilisés dans le cadre de leur mission de certification et examen des comptes de l'exercice 2022 se sont élevés à 67 300 € HT chacun, soit un coût global de 134 600 € HT. Les honoraires au titre des procédures convenues des services autres que la certification des comptes s'élèvent à 17 000 € HT.

7 - IMPOT SUR LES BENEFICES. Pour l'exercice 2022, l'impôt sur les sociétés est calculé au taux de 25,825 %

	31/12/2021	31/12/2022
Résultat comptable net après impôt.....	21 993	17 160
Impôts sur les sociétés	629	123
RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT.....	22 622	17 283
Déductions et réintégrations nettes	(21 127)	(16 888)
RESULTAT FISCAL DES COMPTES INDIVIDUELS	1 495	395

	31/12/2021	31/12/2022
Impôts sur les bénéfices ordinaire à 31 % - 27,5 %	396	99
Ajustements d'intégration fiscale	287	25
Autres	(54)	0
CHARGE EFFECTIVE D'IMPOT	629	124
Taux effectif d'impôt	N/A	0,72 %

8 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	31/12/2021	31/12/2022
Montant des rémunérations allouées :		
- Aux membres du Comité exécutif	995	694
- Aux membres de Conseil d'administration (*)	178	153

(1) Comité exécutif composé notamment des deux mandataires sociaux d'UFFB. Au 31/12/2021. Comité de direction étaient notamment composé des 4 collaborateurs d'UFFB. (2) Il s'agit de jetons de présence bruts avant retenue des prélèvements sociaux. Ils sont versés aux administrateurs qui ne sont ni salariés, ni dirigeants de sociétés des groupes ABEILLE ASSURANCES et UNION FINANCIERE DE FRANCE.

9 - INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE. 9.1 - Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle. Les postes nommés « charges (produits) nets des activités d'investissement ou de financement » représentent les résultats générés à la cession de ces éléments. Ces valeurs, faisant partie du « résultat courant », sont retraitées de ce flux de trésorerie pour être réintégrées dans ceux relatifs à leur nature d'opération. Moins-valeur sur la cession de parts de FCP : 3 608 K€. (cf note 4.3) retraitée en opérations d'investissement. Coût de la remise du plan 2017 d'attribution gratuite d'actions (103 K€) retraité en opérations de financement. Le poste « flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers » correspond au fonds de roulement d'exploitation avec au 31/12/2022 un besoin de 69 990 K€ contre un besoin de 17 414 K€ au 31/12/2021.

9.2 - Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement. La variation des actifs financiers (parts d'OPC, Titres de Créances, O.A.T, E.M.T.N ...) est placée en flux d'investissement et calculée en fonction des coûts d'acquisition et des prix de cession. Acquisitions : (98 433), Cessions : 136 044, +/- Value : 3 608, Flux : 41 219. Les flux relatifs aux immobilisations correspondent aux variations entre les coûts d'acquisitions et les prix de vente de ces actifs. Acquisitions et Flux : 1 025. **9.3 - Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement.** Dividendes versés :

Au titre des exercices	Acomptes	Dates	Soldes	Dates
2020	-	-	810	26/05/2021
2021	11 349	04/11/2021	48 674	31/05/2022

Le flux des actions propres détenues représente essentiellement le coût d'achat des actions propres (pour attribution gratuite et mandat de liquidité pour un montant net) pour 34 K€. Cessions : 136, Charge PAGA : (102), Flux : 34.

10 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES. Le Groupe ABEILLE ASSURANCES, dont Abeille Vie est l'actionnaire majoritaire de l'UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE, est considéré comme « partie liée ». Ces relations opérationnelles concernent les entités suivantes :

ABEILLE ASSET MANAGEMENT	Gestion Financière de certains FCP
--------------------------	------------------------------------

Les éléments relatifs aux opérations avec le groupe ABEILLE ASSURANCE sont :

	31/12/2021	31/12/2022
ACTIF :		
- Autres actifs et créances diverses	491	273
COMPTE DE RESULTAT :		
- Produits des commissions.....	2 018	1 254

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UNION

FINANCIERE DE FRANCE BANQUE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014. **Observation.** Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le reclassement des commissions de commercialisation du poste « Charges générales d'exploitation » vers le poste « Commissions (charges) », tel qu'exposé dans la note 6.1 « Produit Net Bancaire » de l'annexe aux comptes annuels et conformément au règlement 2014-07. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Evaluation des titres de participation. Risque identifié.** Les titres de participation CGP Entrepreneurs sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres CGP Entrepreneurs est déterminée par référence à une méthode d'évaluation de type Discount Cash Flow (DCF). Lorsque la valeur d'utilité de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Au 31/12/2022, les valeurs brute et nette comptables des titres de CGP Entrepreneurs s'établissent respectivement à 11 M€ et à 8,35 M€. La banque a réalisé un test de la valeur d'utilité de ces titres sur la base du plan d'affaires établi par la direction de CGP Entrepreneurs et validé par le Conseil d'administration du groupe. Ce test de valeur d'utilité n'a pas conduit à constater de dépréciation à la clôture de l'exercice. Compte tenu de la situation financière de la société CGP Entrepreneurs, du faible écart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, de la sensibilité des modèles utilisés aux variations de données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de ces titres comme un point clé de notre audit. **Notre réponse.** Nous avons pris connaissance de la méthode mise en place par UFFB pour déterminer la valeur d'utilité des titres CGP Entrepreneurs. Le plan d'affaires préparé par la Direction de CGP Entrepreneurs et utilisé par la direction d'UFFB pour déterminer la valeur d'utilité de la participation a été examiné pour : contrôler qu'il a été approuvé par les organes compétents (le Conseil d'administration) de l'entité et du groupe UFFB ; apprécier les principales hypothèses sous-jacentes. Ces hypothèses ont été notamment appréciées au regard du plan d'affaires élaboré au cours de l'exercice passé et des performances effectivement réalisées. Nous avons impliqué, dans l'équipe d'audit, des spécialistes en valorisation pour examiner les paramètres retenus pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini inclus dans les modèles de calculs des flux de trésorerie actualisés. Les calculs ont été testés et les principales hypothèses (taux d'actualisation, taux de croissance...) confrontées à des sources externes. Nous avons également effectué des analyses de sensibilité à certaines hypothèses (trajectoire financière, niveau de taux d'actualisation, taux de croissance à long terme). Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation CGP Entrepreneurs publiées en annexe aux comptes annuels. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. **Autres informations.** En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires. Désignation des Commissaires aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE par votre Assemblée Générale du 26/04/2007 pour le cabinet CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES et du 03/05/2012 pour le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS. Au 31/12/2022, le cabinet CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES était dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT dans la 11^{ème} année. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne

qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle

interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. **Rapport au Comité d'audit.** Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 avril 2023, Les Commissaires aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Pierre CLAVIE ; CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES : Sandrine LE MAO. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public directement sur le site internet de la société : <https://www.uff.net> (Rubrique : Actionnaires/Informations réglementées).